



# LE PLAN DE DEPLACEMENTS DES JEUNES EN PICARDIE

## POUR LES ELUS

### QUEL OBJECTIF ?

Réduire l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements des jeunes vers leur établissement scolaire (école, collège, lycée) ou péri-scolaire (centre de loisirs, centre culturel, association sportive,...) en favorisant les trajets à pied, à vélo, en transport en commun, en covoiturage...

### QUELS AVANTAGES ?

- **Lutter contre la pollution** en diminuant les émissions de polluants sur les trajets.
- **Pratiquer une activité physique quotidienne** recommandée pour une meilleure santé.
- **Eduquer les jeunes à la sécurité routière** en faisant découvrir, à pied ou à vélo, les règles à respecter et les dangers de la route.
- **Gagner du temps** en accompagnant chacun son tour les jeunes.
- **Economiser** de l'argent car les déplacements alternatifs (vélo, marche, bus...) sont bien moins chers que la voiture individuelle.
- **Préserver le cadre de vie** en profitant de l'espace à pied, en vélo ou en transport collectif.

### QUELLE METHODOLOGIE ?

#### Phase 1 : La préparation

- **Constituer une équipe de travail** de manière à faire du Plan de Déplacements de Jeunes (PDJ) une démarche partenariale associant les élus, les techniciens des communes, les chefs d'établissements, les parents, les enseignants et les animateurs de centres de loisirs.
- **Nommer un référent** chargé de coordonner les différents acteurs impliqués, de tenir un agenda des actions menées, de contrôler l'avancée des actions...
- **Etablir un diagnostic** de la situation par la **collecte** et l'**analyse** de différentes données :
  - ✓ les habitudes de déplacements des familles : modes de transport, freins, motivations,
  - ✓ l'évaluation de la sécurité et des conditions d'accès en fonction du mode de déplacements et du trajet choisis,
  - ✓ la localisation du domicile des jeunes par rapport à l'établissement...

Ce travail permet ensuite d'évaluer les résultats du PDJ en comparant les habitudes de déplacements des familles avant et après sa mise en oeuvre.

#### Phase 2 : L'expérimentation

Une phase test est lancée. Il faut pour cela informer, sensibiliser et impliquer des volontaires.

- **Choisir des actions diversifiées** et adaptées aux particularités du site (urbain ou rural), à l'établissement, à l'âge des jeunes...
  - ✓ **La marche, le vélo, les rollers, la trottinette...**
  - ✓ **L'autobus pédestre**: des lignes, des arrêts, des horaires de passages... Des parents volontaires conduisent tour à tour et à pied un groupe d'enfants à l'école,
  - ✓ **L'autobus cycliste**: le même principe que l'autobus pédestre, mais à vélo !!!
  - ✓ **Le covoiturage**: à tour de rôle, les familles se relayent pour conduire au sein d'une même voiture, plusieurs passagers empruntant des itinéraires identiques,
  - ✓ **Les transports en commun**: ensemble, accompagnés d'adultes pour les plus petits, les jeunes voyagent, commencent ou terminent ainsi leurs trajets,
  - ✓ **Actions de communication.**
- **Aménager** les abords des établissements en allongeant la durée des feux piétons, en modifiant les horaires de passage des transports en commun, en traçant une bande cyclable...

#### Phase 3 : Le bilan et la pérennisation

- **Evaluer**: faire le bilan de l'expérimentation: qu'est-ce qui a fonctionné, quelles sont les erreurs à ne plus commettre, que doit-on modifier pour être plus performant... ?
- **Pérenniser**: reconduire l'action d'une année à l'autre en communiquant et en informant régulièrement le plus grand nombre.



# LE PLAN DE DEPLACEMENTS DES JEUNES EN PICARDIE POUR LES ELUS

En tant qu'élu, vous jouez un rôle clef dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements des Jeunes. Vous pouvez en être l'**initiateur**. Vous pouvez aussi être interpellé par d'autres acteurs, comme un établissement scolaire ou péri-scolaire. Dans les deux cas, vous faciliterez la coordination au sein de la commune et le cas échéant de l'intercommunalité.

## Phase 1 : La préparation

Quel que soit l'initiateur du projet de mise en place d'un Plan de Déplacements des Jeunes, il faut avant tout envisager la pertinence et la faisabilité de cette démarche.

- En tant qu'élu, vous identifiez le ou les établissements, pour le(s)quel(s) cette démarche semble la plus pertinente, en déterminant les critères que vous souhaitez retenir pour lancer la démarche.

Par exemple :

- problèmes de congestion de la voirie,
- dépendance automobile des accompagnateurs,
- accidentologie,
- volonté d'implication des acteurs locaux : chefs d'établissements, enseignants et parents,
- renforcement du lien social,
- lutte contre l'obésité...

Vous pouvez aider à réaliser **ce pré-diagnostic** :

- En organisant une rencontre, en lien avec les services techniques concernés, des chefs d'établissement qui connaissent les conditions de circulation et de sécurité.



- En invitant les différents établissements à participer à la « semaine européenne de l'écomobilité » en septembre, à la journée internationale « Marchons vers l'école » qui a lieu durant la première semaine d'octobre, à la « semaine de la sécurité routière » (2<sup>e</sup> semaine d'octobre).

Lorsque l'école ou un groupe de parents initie la démarche, la Mairie peut appuyer la réalisation du **diagnostic** et **l'élaboration des propositions**. En fonction de votre compétence et de votre connaissance du terrain, vous pouvez participer aux étapes suivantes :

- Analyse de l'accessibilité de l'établissement : identification des parcours domicile-établissement les plus fonctionnels à pied, à vélo, en bus.
- Etude de la mobilité : lancement d'un questionnaire sur les modes de transport utilisés par les familles pour les trajets domicile-établissement.



- Diagnostic de la sécurité : identification des points dangereux sur le parcours et aux abords de l'établissement.

La Mairie se doit de participer à la **mise en œuvre** des propositions retenues, comme par exemple :

- mise à disposition de **matériel** (gilets de signalisation, brassards, fanions et mise en place des panneaux d'arrêts pour les autobus pédestres ou cyclistes),
- réalisation éventuelle d'aménagements de voirie,
- diffusion de supports de communication, contacts presse...
- actions possibles sur les bus : visite d'un dépôt, initiation aux trajets en bus (compréhension des lignes, horaires, etc.).

## Phase 2 : L'expérimentation

- *Implication municipale et transversalité* : S'il est indispensable d'informer l'ensemble des élus concernés, il n'est pas nécessaire que tous s'impliquent de la même façon dans la mise en œuvre du projet.

Cependant la présence active à toutes les étapes du PDJ, d'un élu local, référent proche du terrain constitue un gage de réussite. Le "soutien engagé" du Maire de la ville (présence lors de réunions stratégiques...) constituera un plus.

Par ailleurs, une étroite collaboration du conseil municipal et des services techniques concernés est indispensable à la réussite des actions engagées.

- La formation d'un lien étroit entre un élu référent et un « Chargé de Projet » technique permet d'assurer la pérennité du projet.
- Vous constituerez enfin une interface privilégiée avec les médias. A ce sujet, la communication relative à l'expérimentation devra être prise en compte dès l'amont du projet.



Photo Targeting

Réunion de comité de pilotage



### Phase 3 : Le bilan et la pérennisation

La présence d'un ou plusieurs élus lors de **la phase d'expérimentation** donnera du poids au projet et le légitimera aux yeux du personnel de l'établissement comme de ceux des parents. Celui-ci pourra recueillir les impressions et suggestions des différents participants.

Vous devrez ainsi identifier et favoriser les conditions nécessaires à la pérennisation du projet :

- aménagements complémentaires,
- commande de matériel,
- organisation de réunions, animation de stand,
- création d'un poste ...

... et décider d'étendre le concept de Plan de Déplacements des Jeunes à d'autres établissements de votre commune.

En tant qu'élus, vous pouvez être amené à participer et à faciliter la mise en œuvre de propositions faites lors de la phase de diagnostic. Par exemple, vous mettez en place de nouveaux équipements de voirie améliorant la sécurité aux abords des écoles.



Photo Recyclerie du Plateau Picard

Au collège Louise Michel de Saint-Just-en-Chaussée, le Plan de Déplacements des Jeunes a permis l'aménagement d'un nouveau passage piéton